

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 mai 1868

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (301r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 mai 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45779>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mai 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 33, rue de Rivoli, Paris

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Litige avec Coré. Godin informe Cantagrel qu'il a refusé de payer la traite que Coré lui a adressée. Il lui rappelle que les calorifères doivent être envoyés chez François Vaillant à Metz. Il lui annonce l'envoi d'un paquet de documents à consulter et à remettre à Emmanuel Arago.

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 11 mai 1868 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arago, Emmanuel \(1812-1896\)](#)
- [Vaillant, François](#)

Lieux cités [Metz \(Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 17/01/2024

Lyon le 9 mai 1668
Amon des Landages

Je vous demande le plaisir de me faire un
compte de la somme que l'on a fait
sur moi
les estours d'auant le mariage au
M. François Dillart a Lyon
et je veux faire que le temps de mes
droits que j'ai laissé pour mettre a date
dans le registre que dans nul autre
moment que celle-là ne je pourrais
laisser échapper et que ce temps ait été
sans perte de la partie mais que ce
que j'en ai fait auquel temps ait été intérêt
et dommages que j'aurai fait important
sans mon plaisir oblige à me faire
par le Comte d'Urfé que je devrai
à temps et je l'assure

Sous le jour

Lyon 17^{me}